



Arcueil, le 21 décembre 2017

Rythmes scolaires: la municipalité décide du retour à la semaine de quatre jours en septembre 2018

En 2008, la réforme Darcos décide de fixer la semaine scolaire à quatre jours. En 2013, la réforme Peillon rétablit la semaine de quatre jours et demi, à charge pour les communes d'organiser les temps d'activité périscolaire (TAP) et de fixer la demi-journée d'école supplémentaire le mercredi ou le samedi matin. Enfin, en juin 2017, un décret du ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer permet aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine scolaire de quatre jours et ce dès la rentrée de septembre 2017.

Ainsi, trois changements majeurs dans les rythmes scolaires sont intervenus en moins de dix ans. Et on peut déplorer que le dernier en date intervienne sans attendre l'évaluation de la réforme Peillon dont la mise en œuvre a posé beaucoup de questions et de problèmes. En effet, l'absence d'un cadre national commun au profit d'une autonomie des communes a révélé des inégalités entre les territoires sur l'organisation du temps périscolaire, même si on peut dire qu'à l'échelle d'Arcueil la mobilisation des équipes d'animation et des associations a su proposer des activités périscolaires de qualité qui ont rencontré l'adhésion des enfants et de leurs parents. Accompagnée par la Ligue de l'enseignement, la Ville a réalisé un bilan des activités périscolaires. Ce document a été transmis aux représentants de parents d'élèves.

La publication du décret Blanquer fin juin 2017 a mis une nouvelle fois les communes au pied du mur, les obligeant à prendre une décision qui devrait relever uniquement de l'Education nationale, ne serait-ce que pour éviter des disparités incompréhensibles et ingérables pour les parents comme pour les enseignants.

Pour sa part, la municipalité d'Arcueil avait décidé de maintenir pour la rentrée de septembre 2017 le rythme de quatre jours et demi en vigueur depuis 2014. Ceci pour ne pas agir dans l'urgence et se donner le temps de la réflexion et de la concertation en tenant compte de l'engagement des partenaires associés engagés dans les ateliers périscolaires et

des conséquences pour le personnel communal chargé du temps périscolaire. Mais également de ne pas pénaliser les familles dans leur mode organisationnel.

Au mois de septembre, les directions des écoles ont toutes exprimé leur souhait d'un retour à la semaine de quatre jours. Au mois de novembre, les conseils d'école ont été saisis de la question et, si dans certains établissements les parents délégués n'ont pas souhaité prendre position faute d'avoir pu au préalable interroger l'ensemble des familles, une très large majorité de conseils s'est prononcée en faveur du retour à la semaine de quatre jours.

Il apparaît également d'après un sondage de l'Association des maires de France que plus de 80% des villes prévoient déjà de revenir à la semaine de quatre jours en septembre 2018.

Dans ces conditions, pour permettre aux familles, aux enseignants d'avoir une visibilité sur leur emploi du temps à la rentrée prochaine et aux services municipaux de s'organiser, la municipalité d'Arcueil a pris la décision d'un retour à la semaine scolaire de quatre jours à compter de septembre 2018.

Cette décision actée, les élus et les services vont pouvoir travailler dans le détail les modalités d'accueil des enfants durant les temps périscolaires et le mercredi. Ces modalités feront l'objet d'échanges avec les agents, la communauté éducative et les partenaires (Education nationale, Caisse d'allocation familiale et autres services de l'Etat) avec le souci de maintenir un accueil de qualité se nourrissant des compétences et des projets développés ces dernières années.

Nous réaffirmons notre volonté que tous les enfants de la commune puissent vivre une scolarité réussie et épanouie, et que les conditions soient réunies pour garantir la réduction des inégalités qui ne cessent de se creuser.

La Municipalité